

# Rapport article 29 Loi Energie Climat 2024



# **OBJET ET PORTEE**

Le présent document couvre l'ensemble des activités d'investissement de Trocadero Capital Partners. Il permet de répondre aux obligations de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

# A PROPOS DE TROCADERO CAPITAL PARTNERS

Trocadero Capital Partners (TCP) est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME, afin de favoriser leur développement et leur transmission.

TCP cherche à agir en acteur financier responsable pour contribuer à une création de valeur durable de l'ensemble de ses parties prenantes.

TCP est un groupe de gestion d'actifs agréé par l'AMF sous le numéro GP-13000033.

Plus d'informations disponibles sur www.trocaderocp.com

# DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

#### **RESUME DE LA DEMARCHE**

En faisant de **notre démarche environnementale**, **sociétale et de bonne gouvernance (ESG)** un axe stratégique fort, nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'adapter aux grands enjeux sociétaux pour créer de la valeur tout en préparant l'avenir.

La préservation de notre environnement et la promotion de pratiques socialement responsables renforcent la résilience des entreprises sur leurs territoires, tout en augmentant leur pouvoir d'attraction. Nous sommes convaincus qu'une politique d'investissement responsable associée à un accompagnement actionnarial engagé contribuent à l'amélioration de la performance globale des entreprises.

Notre ambition est d'agir en investisseur responsable en intégrant les critères ESG dans l'ensemble de nos processus et décisions d'investissement.

TCP s'engage notamment à :

- Intégrer l'ESG aux décisions d'investissement
   Chaque décision d'investissement repose sur une analyse documentée des critères ESG du dossier.
- Accompagner les participations dans leur démarche RSE
   Chaque entreprise du poretéfeuille bénéficie de notre accompagnement pour construire sa stratégie RSE.
- Rendre compte de ses actions en matière d'ESG
   Grâce à un suivi périodique en matière d'ESG, TCP s'engage à rendre compte de ses actions, notamment dans les rapports périodiques de ses fonds et la revue ESG annuelle de la société de gestion.

#### **NOS ENGAGEMENTS EXTERNES**

Engagée au quotidien pour des politiques d'investissement plus durables et inclusives, TCP s'implique au travers de plusieurs initiatives :

 UN PRI: l'adoption de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable édictée sous l'égide des Nations Unies confirme l'engagement de TCP en matière de développement durable et l'intégration des critères extra-financiers dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, ainsi que dans le développement des entreprises de son portefeuille.



- IC International: TCP reconnaît par cet engagement les effets du changement climatique sur l'économie et les risques qu'il représente pour les entreprises. TCP se mobilise pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP21 de contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C. TCP contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille, tout en oeuvrant à une performance durable.



 France Invest: par la signature de la charte Parité France Invest, TCP s'engage à adopter des pratiques de recrutement inclusives et à mettre en place des mesures pour attirer et retenir les talents féminins. TCP veille également au respect de cette parité dans chacune des sociétés de son portefeuille.



 Level 20 : TCP favorise l'augmentation du nombre de talents féminins dans le secteur du private equity, avec l'objectif d'atteindre 20% de femmes à des positions senior.

## **PROCESSUS ESG**

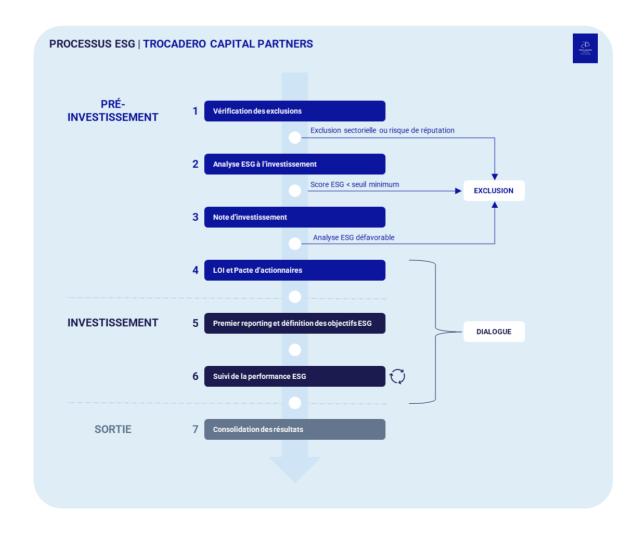
TCP intègre la prise en compte de l'ESG et des risques de durabilité à chaque étape du cycle d'investissement. L'objectif étant d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions concrètes pour progressivement améliorer leur performance extra-financière.

En amont de l'investissement, l'équipe de gestion suit un processus d'évaluation ESG visant à identifier les points forts et les axes d'amélioration de la politique RSE de chaque entreprise ainsi que la matérialité des risques et opportunités liés à la durabilité. Les premiers échanges permettent de sensibiliser le management des entreprises aux enjeux de durabilité. L'évaluation ESG préalable à l'investissement sert de base à l'identification des domaines d'amélioration et à la définition de plusieurs objectifs ESG spécifiques à chaque entreprise.

Des objectifs et indicateurs clés de suivi sont définis conjointement avec l'équipe de direction de l'entreprise afin d'élaborer un plan d'action RSE aligné sur les meilleures pratiques de leur secteur et produisant des résultats tangibles pour leurs parties prenantes. Ces objectifs sont suivis annuellement et doivent être atteints avant la sortie du portefeuille.

Toutes les entreprises du portefeuille bénéficient de notre accompagnement en matière d'élaboration de stratégies et de plans d'action RSE.

Nous mesurons les progrès et les impacts en matière de durabilité par le biais de la collecte de données ESG annuelle et nous discutons des enjeux ESG avec les entreprises au moins une fois par an.



#### **GOUVERNANCE ESG**

L'équipe responsable de l'ESG (un managing partner, une partner, et la responsable Impact) définit la politique ESG de TCP et coordonne la démarche ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci sont formés et sensibilisés aux enjeux environnementaux pour agir en véritable relais d'influence auprès des entreprises du portefeuille.

#### DIALOGUE ET STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Le dialogue est un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de TCP. La société gère ses portefeuilles d'investissement dans une relation de proximité avec le management. Ainsi, TCP accompagne les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur politique de gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance.

TCP s'engage à entretenir le dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement. Ces échanges sont privilégiés par la participation active aux instances de gouvernance (Conseil de Surveillance ou d'Administration) et par l'exercice des droits de vote lorsque la société de gestion en est dotée.

Lorsque TCP bénéficie d'un rôle de censeur, la société de gestion reste tout aussi proactive dans la sensibilisation des dirigeants et des autres membres du Conseil sur l'importance des enjeux de durabilité dans la stratégie des participations.

#### **INFORMATION DES INVESTISSEURS**

Des rapports ESG sont communiqués annuellement aux investisseurs de chaque véhicule d'investissement afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés du portefeuille en matière d'ESG.

**Notre processus de collecte de données ESG** s'appuie sur les lignes directrices d'Invest Europe et de France Invest. Nous y ajoutons tout indicateur que nos investisseurs souhaitent collecter et travaillons avec les coinvestisseurs pour rassembler les informations de manière efficace.

Nos rapports rendent compte de nos impacts et suivent les lignes directrices de la SFDR qui s'appuient sur des cadres tels que la Taxonomie de l'UE, l'Accord de Paris, les Principes directeurs des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

# <u>DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS</u> D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE (DECLARATION « PAI »)

Indicateur	Elément de mesure	Incidence 2023	Incidence 2024
1. Emissions de GES	Emissions (scopes 1, 2 & 3) financées par TCP, en tCO <sub>2</sub> e	49 135	34 102
2. Empreinte carbone	Emissions (scopes 1, 2 & 3) rapportés au M€ d'encours, en tCO <sub>2</sub> e par M€	237	149
3. Intensité de GES	Intensité carbone moyenne par M€ de chiffre d'affaires des entreprises, en tCO <sub>2</sub> e par M€	272	147
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des entreprises concernées, en %	0	0
5. Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en %	99	93
6. Intensité de consommation d'énergie dans les secteurs à fort impact climatique	Intensité par M€ de chiffre d'affaires et pondérée par la valeur des investissements, en GWh / M€ investi	Industrie: 0,2 Construction: 0,01 Commerce: 0,02 Transport: 0,002	Construction : 0,01 Commerce : 0,01 Transport : 0,003
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en %	0	0
8. Rejets dans l'eau	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en t par M€ investi	0	0
9. Déchets dangereux et radioactifs	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en t par M€ investi	0,03	0,05
10. Violation des principes du PMNU et de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises concernées, en %	0	0
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité aux principes du PMNU et de l'OCDE	Part d'investissement dans des entreprises concernées, en %	38	39
12. Ecart de rémunération homme- femme non corrigé	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en %	22,2	17%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en %	18,7	17,7
14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des entreprises concernées, en %	0	0
ENV 4. Sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Moyenne pondérée par la valeur des investissements, en %	34	20
SOC 2. Taux d'accident	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	15,0	15,7

### **CLASSIFICATION SFDR DES FONDS LEVES OU EN COURS DE LEVEE**



Trocadero Croissance & Transmission II est classé Article 8

Trocadero Croissance & Transmission III est classé Article 8



Trocadero Environnement & Performance I est classé Article 9

# **RATIOS au 31/12/2024**

- **100% des encours sous gestion** prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (Article 8 et 9).